



Directives de la commission d'examen de médecine humaine concernant notamment l'orientation du contenu, le nombre de questions, de tâches à résoudre et de stations, l'étendue de l'examen, la durée, le déroulement, le dépouillement et l'évaluation, l'instruction des candidats ainsi que les moyens auxiliaires autorisés

- proposées par la commission d'examen de médecine humaine le : 28 janvier 2015
- approuvées par la MEBEKO, section « formation universitaire », le : 13 février 2015
- valables pour l'année d'examen 2015
- bases légales :
 - Ordonnance concernant les examens LPMéd
 - Ordonnance concernant la forme des examens

1. Orientation du contenu

- 1.1 L'orientation du contenu de l'examen fédéral est définie au ch. 1 des « Exigences de la commission d'examen de médecine humaine quant au contenu, à la forme, aux dates et à l'évaluation de l'examen fédéral en médecine humaine ».
- 1.2 Les questions, tâches et stations seront établies par les examinateurs. Lorsqu'elles sont nouvelles, elles feront l'objet, avant l'examen, d'un contrôle si possible consensuel sur leur exactitude matérielle, leur niveau d'exigences et leur pertinence (Review Board). Ce contrôle portera également sur la clé de réponse ou, pour l'épreuve CS (*clinical skills*), sur les critères d'évaluation. Par ailleurs, les questions, tâches à résoudre et stations seront contrôlées par des experts quant à leur correction formelle et linguistique.
- 1.3 Les épreuves seront composées sur la base du blueprint. L'épreuve QCM (*questionnaire à choix multiple*) sera composée par l'IML (Institut d'enseignement médical de l'Université de Berne) à partir du pool des questions acceptées par le Review Board. L'épreuve CS (soit 3 jeux d'épreuves de 12 stations chacune) sera également composée par l'IML à partir du pool des stations déjà établies par les examinateurs. Les jeux d'épreuves seront ensuite contrôlés par le Review Board quant à leur exactitude matérielle, leur niveau d'exigences et leur pertinence.

2. Etendue des épreuves et nombre de questions, de tâches et de stations

- 2.1 Epreuve QCM
- L'épreuve QCM consiste en deux épreuves partielles.
 - Chaque épreuve partielle porte sur 150 questions.
 - Chaque question est assortie de 3 à 5 réponses au choix ou réponses partielles.
 - Types de question : type A et type K prime, sachant que les questions de type A sont censées représenter en général plus de 80 % des questions posées.
 - Les questions porteront autant que possible sur un problème concret, présenté dans ce qu'il est convenu d'appeler une vignette de cas ou de problème.
- 2.2 Epreuve CS (clinical skills)
- L'épreuve CS consiste en un parcours de 12 stations. A chaque station, un acteur ou une actrice (ci-après «patient standardisé », ou PS) joue le rôle du patient. Les PS sont entraînés pour jouer leur rôle.
 - Une station peut inclure plusieurs tâches à résoudre. Suivant la tâche, un compte rendu oral ou écrit supplémentaire, voire une interrogation orale pourront être exigés à l'intention des examinateurs. Les candidats en seront informés dans l'énoncé de la tâche.

3. Durée et déroulement

Les responsables des sites d'examen et/ou les personnes désignées par eux assureront la sécurité et le maintien sous secret du matériel d'examen avant, pendant et après les épreuves.

3.1 Epreuve QCM

- Les deux épreuves partielles dureront 4 heures et demie chacune
- L'instruction des candidats n'est pas comprise dans cette durée de l'examen
- Déroulement standard d'une épreuve QCM

Avant l'épreuve :

- Suivant la disposition des sièges dans la salle d'examen, il faudra prévoir de trois à six fois plus de places qu'il n'y a de candidats inscrits, faute de quoi plusieurs salles devront être réservées. Les auditoriums en gradins sont peu appropriés.
- La disposition des sièges et les places attribuées aux candidats seront déterminés à l'avance. La plus grande distance possible sera maintenue entre chacun des candidats. Chaque siège devra être librement accessible aux personnes chargées de la surveillance.
- Les personnes chargées de la surveillance devront être informées dans le détail de leurs tâches.
- Crayons de papier, gommes et taille-crayons devront être disponibles en quantité suffisante. Aucun matériel d'écriture ne doit être utilisé.
- Les documents nécessaires (questionnaire et feuille de réponses) revêtus chacun du nom et du numéro du candidat, de même qu'un crayon et une gomme par candidat, seront distribués avant le début de l'épreuve.

Les questions seront regroupées selon deux ordres différents (*scrambling* 1 et 2). Les questionnaires assortis d'un numéro de candidat impair contiendront le *scrambling* 1, ceux munis d'un numéro pair le *scrambling* 2. Le risque de copiage sera compliqué en présence d'un nombre pair de places par rang si les candidats ayant le même *scrambling* sont assis directement l'un derrière l'autre.

- Les candidats ne seront autorisés à entrer dans la salle d'examen que quand tout sera prêt (5 à 10 minutes avant le début de l'épreuve).
- Hormis les moyens auxiliaires autorisés et un petit en-cas, les candidats n'auront le droit d'emporter aucun matériel personnel dans la salle d'examen ; sont notamment interdits les sacs, serviettes, appareils électroniques et propre matériel d'écriture, qui seront déposés de préférence à l'entrée et placés sous contrôle.
- Les questionnaires ne devront être ouverts que sur ordre du responsable de l'épreuve ou de la salle.
- Le matériel d'examen des candidats qui ne se sont pas présentés à l'épreuve sera rassemblé sans délai et en aucun cas remis à titre de matériel de remplacement. Les places vacantes ne pourront pas être occupées.
- Les instructions sont lues aux candidats (cf. point 5).

Pendant l'examen :

- Si un questionnaire défectueux doit être remplacé, on veillera impérativement à remettre un cahier de réserve du même *scrambling*.
- Contrôle d'identité : afin que le personnel de surveillance puisse contrôler leur identité, les candidats déposeront bien en évidence sur leur pupitre ou table une pièce d'identité officielle revêtue d'une photo. A titre de solution de rechange, leur identité pourra être vérifiée lors de la remise du matériel d'examen.
- Réponse à des questions des candidats : aucune réponse ne sera donnée sur le contenu de l'épreuve, sauf erreur d'impression manifeste. Toute question concernant l'organisation technique de l'examen donnera lieu à une réponse à l'endroit où est assis candidat qui l'a posée.

Après l'épreuve :

- A la remise du matériel d'examen, on contrôlera s'il est complet, si les marques portées sur la feuille de réponses ne sont pas trop faibles et si la signature du candidat figure bien sur la feuille de réponses et le questionnaire.
- Immédiatement après l'épreuve, les feuilles de réponses accompagnées de la liste des candidats et de la fiche de contrôle seront adressées en recommandé à l'institution chargée de les dépouiller (IML). Une copie de sécurité des feuilles de réponse doit être effectuée avant l'envoi à l'IML. Ces copies doivent être détruites après que l'IML a confirmé la réception de ces documents. Les questionnaires seront également envoyés à l'IML par courrier recommandé séparé.

3.2 Epreuve CS

- Les facultés s'occupent de trouver des locaux d'examen adéquats avec des isolations sonores suffisantes entre les différentes pièces.
- Une station de l'examen CS durera 15 minutes, dont 2 pour changer de candidat d'une station à l'autre. Après 11 minutes, un signal acoustique annonce au candidat que 2 minutes sont encore à sa disposition pour la station actuelle. En cours d'épreuve, il est prévu de ménager deux ou trois pauses de 15 minutes chacune aux candidats et une pause de 15 minutes aux examinateurs et aux PS. Durant la pause des examinateurs et des PS, les candidats resteront dans la salle d'examen où a eu lieu la station précédant la pause des examinateurs et des PS.
- L'instruction des candidats n'est pas incluse dans la durée de l'épreuve.
- Les examinateurs recevront préalablement à l'épreuve des informations sur le nouvel examen fédéral ainsi qu'une formation à propos des critères d'appréciation de la communication applicables à l'épreuve, de la méthode pour fixer le seuil de réussite et de l'usage des listes de contrôle. La participation à cette formation est obligatoire pour tous les examinateurs qui n'ont pas déjà participé à l'examen fédéral de l'an 2011, 2012, 2013 ou 2014. Le groupe de travail Clinical Skills fournira le matériel requis aux fins d'information et de formation.

Le jour de l'examen, les examinateurs recevront des informations sur la composition précise des listes de contrôle spécifiques aux tâches et des instructions quant à leur usage. La responsabilité de la formation générale et spécifique des examinateurs incombe aux facultés.

- Les candidats trouveront sur le site Internet de l'OFSP et par le biais des facultés des informations de caractère général sur le contenu de l'épreuve et la composition des listes de contrôle (cf. point 5.2). Les listes de contrôle ne sont pas destinées à un usage public et ne seront pas publiées.
- Déroulement standard d'une épreuve CS
 - Les personnes de surveillance sont instruites de manière exacte de leurs tâches.
 - Contrôle d'identité : les responsables de site ou les personnes qu'ils désignent contrôleront l'identité des candidats au vu d'une pièce d'identité officielle revêtue d'une photo.
 - Hormis les moyens auxiliaires autorisés et un petit en-cas, les candidats n'auront le droit d'emporter aucun matériel personnel (pas de montres non plus) dans les locaux d'examen. Celles-ci seront déposées à l'entrée, où elles resteront sous contrôle. La surveillance est organisée de manière sûre pour les objets déposés.
 - Pendant l'examen, des notices ne peuvent se faire par les candidats que sur le matériel mis à disposition. Ce matériel sera à nouveau collecté à la fin de l'examen.
 - La séance d'information des candidats aura lieu le jour de l'épreuve (le matin et l'après-midi) et sera assurée par le responsable du site ou les personnes désignées par lui. Les candidats devront être informés notamment de la signification des signaux acoustiques qui annoncent le début, puis 2 minutes avant la fin et enfin la fin du temps d'examen à une station, ainsi que des comportements tolérés ou non, en particulier pendant l'épreuve CS (cf. point 7.7).

- Les tâches à résoudre seront affichées sous une forme masquée à la porte de chaque salle d'examen. Les candidats attendront le signal acoustique pour les découvrir.
- Une copie des tâches à résoudre sera disponible pour les candidats dans la salle d'examen.
- Une horloge sera installée bien en vue dans chaque salle d'examen.
- Les candidats qui auront achevé leurs tâches avant l'expiration de la durée de l'épreuve quitteront la salle d'examen et attendront devant la porte de la station qu'ils viennent de passer. S'il n'est pas possible de procéder ainsi pour des raisons de logistique (couloir exigü, p. ex.), les candidats resteront dans la salle d'examen après avoir résolu leurs tâches. Afin de bien montrer qu'ils ont fini leur travail, ils prendront place sur le siège isolé prévu à cet effet. Le candidat ne peut pas revenir dans la salle d'examen après l'avoir quittée.
- Lorsque retentira le signal acoustique idoine, les candidats se rendront dans la salle d'examen suivante.
- A la moitié de la durée de l'épreuve, les examinateurs et les PS auront droit à une pause. Les candidats attendront dans la salle d'examen pendant ce temps-là.
- Les responsables de site ou les personnes désignées par eux assureront la surveillance des candidats.
- L'évaluation des prestations des candidats a lieu en règle générale au moyen des check-lists électroniques. Si l'utilisation des check-lists électroniques n'est pas possible, les check-lists seront utilisées sous forme papier (les deux formes seront désignées ci-après par le terme check list).
- Il incombera aux responsables de site ou aux personnes désignées par eux, à la fin d'une demi-journée d'épreuve, de rassembler et de vérifier les listes de contrôle (si tous les documents sont remplis et signés selon les instructions), puis de les renvoyer, ainsi que les commentaires des examinateurs et des candidats, à l'institution chargée du dépouillement (IML). Les listes de contrôle, la liste des candidats, la fiche de contrôle (liste des absences) ainsi que tout autre document d'examen spécifique aux candidats devra être adressé à l'IML par courrier recommandé immédiatement après une journée d'examen. Une copie de sécurité des feuilles de réponse doit être effectuée avant l'envoi à l'IML. Ces copies doivent être détruites après que l'IML a confirmé la réception de la totalité de ces documents. Tout autre document sera détruit sur le site de l'examen de manière sûre.

4. Dépouillement et évaluation

4.1 Epreuve QCM

4.11 Dépouillement

Les modalités de dépouillement de l'épreuve QCM (questionnaire à choix multiple) sont précisées au ch. 4.11 des « Exigences de la commission d'examen de médecine humaine quant au contenu, à la forme, aux dates et à l'évaluation de l'examen fédéral en médecine humaine ».

4.12 Evaluation

- La méthode servant à définir les conditions de réussite à l'épreuve QCM est décrite au ch. 4.12 des « Exigences de la commission d'examen de médecine humaine quant au contenu, à la forme, aux dates et à l'évaluation de l'examen fédéral en médecine humaine ».
- Chaque réponse juste donnera droit à un point ; les réponses fausses et les questions sans réponse ne donneront lieu à aucune déduction de points.
- Toutes les questions seront pondérées de la même manière.
- Pour les questions K prime, 3 bonnes réponses partielles donneront droit à un demi-point.
- Les points obtenus dans les deux épreuves partielles seront additionnés, ce total étant alors déterminant pour la réussite de l'épreuve QCM.

4.2 Epreuve CS

4.21 Dépouillement

Les modalités de dépouillement de l'épreuve CS sont précisées au ch. 4.21 des « Exigences de la commission d'examen de médecine humaine quant au contenu, à la forme, aux dates et à l'évaluation de l'examen fédéral en médecine humaine ».

4.22 Evaluation

- La méthode servant à définir les conditions de réussite à l'épreuve CS est décrite au ch. 4.22 des « Exigences de la commission d'examen de médecine humaine quant au contenu, à la forme, aux dates et à l'évaluation de l'examen fédéral en médecine humaine ».
- Les critères d'évaluation non remplis, incorrects ou faux ne donneront lieu à aucune déduction de points.
- L'interrogation (**anamnèse**), l'examen clinique (**status**) et les autres démarches (investigations supplémentaires, thérapie, etc., **management**) seront jugés selon des critères d'évaluation spécifiques à chaque tâche (domaine **ASM**). La communication (KK) des candidats avec les PS, sera jugée globalement sur toute la durée d'une station par les examinateurs selon une échelle de notation (empathie, structure de l'entretien, expression verbale et non verbale). Cette échelle à 5 niveaux sera la même pour les 12 stations. Les notes 1 (plus mauvaise note), 5 (meilleure note) feront l'objet de précisions dans les listes de contrôle.
- Toutes les stations seront pondérées de la même manière. Certaines tâches à résoudre et certains critères d'évaluation dans une même station pourront faire l'objet d'une pondération différente.
- Le nombre de points décisif (qui est communiqué aux candidats) pour réussir l'examen Clinical Skills se calcule comme la moyenne pondérée du nombre de points atteints aux douze stations. La prestation de l'examen des 12 stations est totalisée et divisée par le nombre de stations. Lors du calcul du total des points, les domaines ASM et KK sont pris en considération conformément à leur pondération.
- Lors des différentes journées d'examen les candidats tombent sur différents contenus d'examen (stations). Ces stations peuvent se différencier quant à la difficulté de la tâche. Ainsi lors des différentes journées d'examen le nombre de points de la moyenne peut ne pas être atteint. Ces différences s'expliquent par les différentes tâches et non par les compétences des candidats, car ceux-ci ont été répartis *par hasard* à telle journée d'examen. Par randomisation il est assuré lors des journées d'examen qu'un nombre comparable de candidats compétents et moins compétents est évalué. Afin de rendre comparable ces différents résultats d'examen lors des différentes journées d'examen, les résultats d'examen sont standardisés¹ pour chaque jour. La standardisation de la prestation de l'examen permet la réunion des prestations d'examen de tous les candidats pendant tous les jours d'examen dans une seule répartition. Les conditions de réussite peuvent être appliquées pour cette répartition standardisée des résultats d'examen.

Le grand avantage de la standardisation est que les variations dans la prestation de l'examen, qui peut s'observer entre les différentes journées, ne sont pas comptabilisées au détriment des candidats mais sont considérées comme des facteurs externes (comme la difficulté différente des stations) et sont éliminées du résultat. A la fin un seul seuil de réussite peut être communiqué pour l'épreuve partielle CS.

¹ Lors de ce procédé le nombre de points atteint par une personne à une station (x_i) est standardisé avec le nombre de points atteint par le groupe (x_{tous}) et l'écart-type (SD_{tous}) : $(x_i - x_{\text{alle}}) / SD_{\text{tous}}$. La valeur qui s'ensuit (entre ± 3) est multipliée par 10 et on ajoute 100. --> En moyenne 100 point seront atteints à chaque station avec l'écart-type 10.

5. Instruction des candidats

5.1 Epreuve QCM

- Avant l'épreuve, les candidats prendront connaissance du blueprint (au moins dans une version abrégée), de la forme retenue pour l'examen et des types de questions.
- L'instruction des candidats devra être dispensée de manière identique dans tous les sites d'examen par leur responsable ou la personne désignée par lui.
- Les responsables de site recevront de la part de l'IML, avec le matériel d'examen, un texte destiné à l'instruction des candidats.
- Contenu de l'instruction :
 - information sur la durée et l'étendue des épreuves (cf. points 2.1 et 3.1) ;
 - obligation de vérifier avant le début de l'épreuve si le matériel d'examen est complet ;
 - rappel des instructions écrites figurant dans le questionnaire sur la manière de répondre aux questions et de reporter les réponses ;
 - information sur le fait qu'au dépouillement, seules les marques apposées sur la feuille de réponses seront déterminantes ;
 - information sur le fait qu'en cours d'épreuve, seules les questions d'ordre technique, et non pas les questions de contenu, obtiendront une réponse (cf. points 3.1 et 7.2) ;
 - information sur la procédure à suivre pour se rendre aux toilettes (cf. point 7.5) ;
 - information sur l'interdiction des pauses fumée.
 - rappel de la possibilité d'exclusion d'un candidat en cas de comportement irrégulier durant une épreuve (cf. point 7.6) ;
 - rappel du caractère illégal de toute diffusion du contenu des épreuves (cf. point 7.2).
- A la moitié de la durée de l'épreuve, les candidats seront informés du temps qu'il leur reste et des modalités de remise du matériel d'examen : Suivant la salle et l'accessibilité des places ils devront apporter le matériel d'examen au personnel désigné ou se manifester tout en restant à leur place, où le matériel sera contrôlé et récupéré par la personne chargée de la surveillance.
- il sera informé du temps restant une heure avant la fin de l'épreuve.
- 20 minutes avant la fin de l'épreuve, les candidats seront informés du temps qu'il leur reste et invités à reporter leur réponses au propre.
- A la fin de l'épreuve, les candidats sont invités à poser le matériel, de fermer le cahier d'examen et de se mettre debout. Suivant la salle et l'accessibilité des places ils devront apporter le matériel d'examen au personnel désigné ou rester à leur place jusqu'à ce que le matériel est contrôlé et récupéré par la personne chargée de la surveillance. Les candidats sont informés que s'ils n'arrêtent pas à écrire, ils risquent d'être disqualifiés.

5.2 Epreuve CS

- Le candidat reçoit sur le site de l'OFSP des informations de base sur le déroulement de l'examen.
- L'instruction des candidats devra être dispensée de manière identique dans tous les sites d'examen par leur responsable ou la personne désignée par lui.
- Le groupe de travail Clinical Skills (composé de représentants des cinq facultés) élaborera les contenus spécifiques, que les responsables de site remettront avant l'épreuve, lors de la séance d'instruction.
- Le groupe de travail Clinical Skills (avec la représentation des cinq facultés de médecine et de l'IML) élabore les contenus spécifiques que les responsables de site donneront lors de la séance d'instruction avant l'épreuve. Contenu de l'information:
 - Information sur la durée et l'étendue de l'épreuve (voir 2.2 et 3.2)
 - Information sur la procédure des pauses toilette nécessaires (voir 7.5)
 - Information sur l'interdiction des pauses fumée
 - Information sur l'exclusion possible en cas de comportement irrégulier pendant l'examen (voir 7.6)
 - Information sur l'illégalité de toute diffusion des contenus de l'épreuve (voir 7.2)

- Langue d'examen (facultés germanophones) : les candidats seront avisés de s'entretenir en dialecte avec les PS. Si l'une ou l'autre station impose l'usage du bon allemand (parce que les PS ou le candidat ne comprennent pas le dialecte), le candidat demandera aux PS de parler « hochdeutsch », et inversement.

6. Moyens auxiliaires autorisés

L'usage de tout appareil électronique pouvant servir à enregistrer l'examen sera interdit. Ces appareils devront être remis au personnel de surveillance avant chaque épreuve.

6.1 Epreuve QCM

- Dictionnaire standard sans annotations ni insertions.
- La personne de surveillance contrôlera les dictionnaires, du moins par sondage.
- Tout autre moyen auxiliaire sera interdit.

6.2 Epreuve CS

- Les candidats se muniront pour l'épreuve CS d'une blouse de médecin et d'un stéthoscope.
- Tous les autres moyens auxiliaires nécessaires au traitement des tâches seront disponibles dans la salle d'examen ou remis avant chaque épreuve par les responsables de site.
- Tout autre moyen auxiliaire sera interdit.

7. Autres règles

7.1 Sécurité (surveillance)

- La sécurité, la conformité des moyens auxiliaires et la régularité des épreuves (à l'inclusion du contrôle des documents d'examen et des moyens auxiliaires, de même que de la surveillance des candidats) devront faire l'objet d'une surveillance constante par les responsables de site et/ou les personnes désignées par eux.
- Les personnes clés dans la préparation et l'organisation des épreuves devront disposer d'un suppléant à même d'assumer sans délai leurs tâches en cas d'urgence (maladie, p. ex.).
- Epreuve QCM : La surveillance requerra la présence, dans chaque salle d'examen, de deux personnes jusqu'à concurrence de 50 candidats de trois personnes pour 51 à 150 candidats et de quatre personnes pour plus de 150 candidats. La nécessité de recourir à du personnel supplémentaire pour la surveillance des couloirs et des toilettes dépendra de la situation dans chaque centre d'examen.
- Epreuve CS : Il y aura lieu de surveiller notamment les couloirs, les toilettes et les lieux de pause. Le nombre de surveillants dépendra de la situation dans chaque centre d'examen. La surveillance de l'épreuve vise à en assurer le déroulement régulier. Il faudra en particulier disposer d'un personnel suffisant sur place pour surveiller les candidats entre les stations et pendant la pause des examinateurs et des PS, empêcher toute forme de communication verbale et non verbale, les accompagner d'une station à l'autre (si la configuration des lieux l'exige) et pouvoir leur prêter assistance le cas échéant.

7.2 Obligation de garder le secret pour les organisateurs, les examinateurs et les candidats

- Les personnes assurant l'organisation des épreuves ainsi que les examinateurs et PS présents ne fourniront aucun renseignement sur les questions d'examen ou les tâches à résoudre. Notamment durant les épreuves, ils s'abstiendront de répondre à des questions des candidats concernant le contenu des épreuves et ne leur donneront aucun feed-back à propos de leur prestation.
- Les questions, tâches à résoudre et critères d'évaluation relatifs aux épreuves QCM et CS seront tenus secrets. Les candidats n'auront pas le droit de consulter les documents d'examen. Il leur sera interdit de noter (pendant ou après une épreuve), de collecter et de transmettre des questions, tâches à résoudre et autres énoncés similaires. Pendant l'épreuve, par exemple pendant les pauses ou pauses toilette, parler avec les autres candidats sur les

questions/tâches/stations peut conduire à l'exclusion immédiate de l'épreuve par le responsable de site. Toute tentative de sortir des notices de l'épreuve hors des locaux d'examen conduit à l'exclusion de l'examen.

- S'il est constaté que le candidat enregistre ou essaie d'enregistrer l'épreuve, ce dernier sera exclu de l'examen par le responsable de site.
- Les infractions à cette règle pourront faire l'objet de poursuites pénales et d'actions civiles.

7.3 Evénements extraordinaires :

Tout événement contraire au déroulement régulier des épreuves sera consigné par écrit par les responsables de site et déclaré à la commission d'examen ainsi qu'à l'institution chargée du dépouillement des épreuves (IML).

7.31 Retard ou non-présentation d'examineurs

- Les responsables de site veilleront à faire appel à un nombre suffisant d'examineurs (et donc à prévoir une réserve).
- Ils seront habilités à se faire assister également par des examineurs ad hoc qui n'auront pas été choisis dans les formes.

7.32 Retard ou non-présentation de candidats

- Les candidats veilleront, sous leur propre responsabilité, à se présenter en temps utile à l'examen.
- Epreuve QCM : En cas de retard, le candidat n'aura aucun droit à une prolongation individuelle de la durée de l'épreuve. S'il peut prouver que le retard n'est pas de son fait, le responsable du site décidera si une exception est possible.
- Epreuve CS : Si pour des raisons indépendantes de leur volonté, des candidats se présentent en retard à l'instruction donnée par le responsable du site, ce dernier décidera au cas par cas s'ils peuvent quand même se soumettre à l'épreuve. Dans l'affirmative, les candidats participeront à l'épreuve sans avoir entendu toutes les instructions, autrement dit à leurs risques et périls.
Les responsables de site veilleront autant que possible à ce que les candidats arrivés en retard à l'examen pour des raisons indépendantes de leur volonté puissent passer les épreuves ultérieurement.

7.33 Retard ou non-présentation de PS

- Les facultés veilleront à faire appel à un nombre suffisant de PS (et donc à prévoir une réserve).
- En cas d'urgence, elles seront habilitées à se faire assister par des PS ad hoc n'ayant pas suivi la formation spécifique.

7.34 Interruption ou annulation d'une épreuve ou d'une épreuve partielle

- Les responsables de site et/ou les personnes désignées par eux mettront tout en œuvre pour que l'examen puisse être organisé de façon régulière durant la période prévue.
- En cas de force majeure ou face à d'autres circonstances rendant impossible le déroulement d'une épreuve dans des conditions raisonnables, le responsable du site peut l'interrompre ou l'annuler.
- Les autres sites d'examen devront en être informés sans délai.
- La faculté concernée prendra toute disposition utile pour éviter que les contenus des épreuves prévues pour cette journée d'examen en question ne puissent s'échanger entre les candidats.
- Il faudra envisager d'organiser l'épreuve à une heure ultérieure de la même journée..
- Une épreuve annulée sera reportée à la date la plus proche possible, en concertation avec la MEBEKO.

7.4 Possibilité de s'alimenter en cours d'épreuve

7.41 Epreuve QCM

- Les candidats seront autorisés à emporter de quoi se sustenter.
- Ils veilleront à ne pas déranger les autres candidats en mangeant et en buvant.
- La nourriture et les boissons qu'ils auront emportées pourront être contrôlées par le responsable du site ou la personne désignée par lui.

7.42 Epreuve CS

- Ils auront la possibilité de s'alimenter (avec la nourriture qu'ils auront emportée) durant les pauses ménagées entre les stations.
- Ils ne pourront pas s'alimenter durant le traitement des tâches à résoudre.

7.5 Toilettes

7.51 Epreuve QCM

- Dans les salles d'examen avec 100 candidats au plus, seule une personne à la fois pourra se rendre aux toilettes pendant l'examen. Dans des salles avec plus de 100 candidats – si un nombre suffisant de personnel chargé de la surveillance est disponible pour accompagner les candidats aux toilettes (éviter toute communication) – deux personnes peuvent se rendre à la fois aux toilettes. Ces candidats devront préalablement remettre l'ensemble de leur matériel d'examen à l'une des personnes chargées de la surveillance.
- Une « zone d'attente » sera matérialisée dans la salle d'examen.

7.52 Epreuve CS

- Les candidats attendront une pause pour se rendre aux toilettes. Pendant la pause pour les examinateurs la pause toilette est interdite pour les candidats.
- Si un candidat se rend aux toilettes pendant une épreuve dans une station, ce temps sera pris sur la durée de l'épreuve dont il dispose.

7.6 Comportement illicite et procédure à suivre

7.61 En cas de suspicion d'obtention frauduleuse de l'admission à l'examen, le responsable du site décidera d'une exclusion éventuelle.

7.62 En cas de conduite inconvenante ou de comportement menaçant envers un PS, un examinateur ou un surveillant en cours d'épreuve, le responsable du site décidera d'une exclusion éventuelle.

7.63 En cas de suspicion d'influence sur le résultat de l'examen par des procédés déloyaux, à savoir des contacts illicites entre candidats ou l'usage de moyens auxiliaires interdits, le personnel de surveillance devra renforcer son observation. Si la véracité des faits est établie, le responsable du site devra être consulté sans délai afin qu'il puisse décider d'une exclusion éventuelle.

7.64 Tous les instruments de communication électroniques doivent être remis avant l'examen. Toute violation de cette disposition conduit à l'exclusion immédiate de l'examen.